

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 25 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 du mois d'août 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 19 août 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,

Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Raphael BENOIT

ABSENTS EXCUSES

Anne-Laure JEAN BAPTISTE procuration à Raphael BENOIT

Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT

Laura LAVILANIE

Jean-Pierre BUERBA procuration à Stéphane AUZERAL

Jean-Baptiste GRANGE procuration à Philippe CARRERE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Raphael BENOIT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **16 juillet 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **16 juillet 2025** est approuvé à l'unanimité.

CONVENTION D'HEBERGEMENT TEMPORAIRE

(88-2025)

Suite à un incendie survenu courant juillet dans un logement loué par la commune de Cadéac, les occupants devaient être relogés dans les anciens locaux du centre de loisirs, le temps des travaux. Pour des raisons pratiques, ces locaux doivent continuer à être mis à disposition du centre de loisirs. Il est donc nécessaire de trouver une solution pour cette locataire et ses quatre enfants.

Pour ce faire, Monsieur le Maire indique la possibilité de mettre à disposition le presbytère le temps que les travaux dans le logement de Cadéac soient réalisés.

Il convient de mettre en place une convention d'hébergement temporaire de façon tripartite entre la commune d'Arreau, la commune de Cadéac et Mme LAMBOTTE Laëtita.

Il est précisé dans ladite convention que la commune de Cadéac s'engage à s'acquitter d'une redevance de 200€ par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer ladite convention.

DEVOIEMENT DES CANALISATIONS EN VUE DES TRAVAUX DU PONT BRUNET – DEVIS

(89-2025)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des travaux d'étanchéité, de renforcement et d'élargissement de la sortie du pont Brunet vont débuter début septembre et ce pendant trois mois. Pour permettre le bon déroulement du chantier, il est nécessaire de procéder au dévoiement des canalisations existantes du réseau d'assainissement (refoulement).

L'entreprise Laurent CONDOURE propose de réaliser ces travaux rapidement pour un montant de 8 491,01€ HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise CONDOURE relatif aux travaux de dévoiement des canalisations du pont Brunet pour le montant de 8 491,01€ HT,
- Autorise Mr le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

TRAVAUX DE CLOTURE AU PRE COMMUN – DEVIS

(90-2025)

Monsieur le deuxième adjoint expose au conseil municipal la nécessité de refaire la clôture au Pré Commun (au-dessus de l'agence des routes) totalement défectueuse. En effet, celle-ci ne permet plus d'assurer la sécurité et la protection du site.

Pour ce faire, l'entreprise ATTM propose de refaire la totalité de la clôture en panneaux rigides afin que ce soit plus solide et durable pour un montant de 10 348,60€ HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise ATTM pour réaliser les travaux de remplacement de la clôture en panneaux rigides pour le montant de 10 348,60€ HT,
- Autorise Mr le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

REVETEMENT DE CHAUSSEE SECTEUR GARE – DEVIS

Décision reportée lors d'un prochain conseil municipal.

PRET BANCAIRE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAISON MOLIE

(92-2025)

Monsieur le Maire indique qu'un emprunt a été prévu sur le budget principal 2025 de la commune. Il concerne les travaux de réhabilitation de la maison Molie. Il convient désormais de contracter ce prêt auprès d'un organisme bancaire.

Monsieur le Maire présente les offres reçues pour un montant de 400 000 € emprunté sur une durée de 180 mois (soit 15 ans) :

ORGANISMES	TAUX	ECHEANCE TRIMESTRIELLE	COUT TOTAL	OBSERVATIONS
CAISSE D'EPARGNE	3,82 %	8 789,01 €	127 740,60 €	Echéances constantes
BANQUE POSTALE	3,80 %	8 776,98 €	126 618,38 €	Echéances constantes
CREDIT AGRICOLE	3,40 %	8 538,23 €	112 693,80 €	Echéances constantes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Mr le Maire à contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant de 400 000€ sur une durée de 15 ans, aux conditions financières proposées dans l'offre reçue,
- Précise que le remboursement du prêt, en capital et intérêts, s'effectue de façon trimestrielle et est inscrit au budget,
- Précise que les frais de dossier sont de 400€,
- Autorise Mr le Maire à signer le contrat de prêt, toutes pièces annexes et à effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en place de cet emprunt.

QUESTIONS DIVERSES

PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION DE LA FRESQUE MURALE

(93-2025)

Monsieur le Maire rappelle que la qualité des abords et des accès au village constitue un enjeu majeur pour augmenter l'attractivité d'Arreau. L'entrée nord doit être traitée en priorité pour améliorer la sécurité piétonne et routière et aussi pour souligner le caractère patrimonial de notre village. C'est dans ce contexte que nous souhaitons confier la mise en œuvre d'une fresque à un artiste peintre.

Le projet de peindre une fresque sur la façade Nord du bâtiment de l'ancien centre de secours, porterait sur un montant de 9 300€ HT.

Il est proposé le plan de financement suivant :

FINANCEURS	TAUX SUBVENTION	MONTANT DE L'AIDE
ETAT – DRAC	20 %	1 860 €
REGION OCCITANIE	20 %	1860 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL 65 – APPEL A PROJET TOURISTIQUE	30 %	2790 €
AUTOFINANCEMENT	30 %	2790 €
TOTAL	100 %	9 300 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Autorise Mr le Maire à présenter le dossier auprès de la DRAC à hauteur de 20 %, soit un montant de 1 860 €,
- Autorise Mr le Maire à présenter le dossier auprès de la Région Occitanie à hauteur de 20 %, soit un montant de 1 860 €,
- Autorise Mr le Maire à présenter le dossier auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées dans le cadre d'un appel à projets « pôles touristiques », à hauteur de 30 %, soit un montant de 2 790 €,
- Autorise Mr le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier.

MODALITÉS POUR LA MISE EN PLACE DU PERISCOLAIRE 2025-2026 (94-2025)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le temps du périscolaire relève de la compétence de la commune. A compter du 1^{er} septembre 2025, il convient d'établir les tarifs pour la garderie du soir (de 16h15 à 18h30).

Il est proposé les montants suivants selon le quotient familial :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF/HEURE	Soit TARIF ¼ d'heures
- 400	0,80 €	0,20 €
Entre 401 et 600	1 €	0,25 €
Entre 601 et 750	1,20 €	0,30 €
Entre 751 et 900	1,50 €	0,37 €
Entre 901 et 1 200	2 €	0,50 €
+ de 1 201 ou non connu	2,80 €	0,70 €

Il est demandé aux parents d'élèves :

- De remplir une fiche d'inscription,
- D'inscrire leurs enfants sur le site « *Mon espace famille* » afin de respecter le quota encadrants.
- De fournir impérativement l'attestation du quotient familial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide les tarifs tels que décrits ci-dessus.

TRAVAUX DE PEINTURES EXTERIEURES (95-2025)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un agent technique a repeint une grande partie des garde-corps du village. Cependant il reste les ouvrages suivants à peindre :

- Le pont de la Mairie
- La passerelle au niveau du Crédit Agricole
- La passerelle au niveau de la Poste
- La place de la Mairie, rive gauche.

Monsieur le Maire propose de faire réaliser ces travaux de peinture extérieure par l'entreprise DPR qui propose un montant de 9 795,51€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de valider le devis de l'entreprise DPR afin de terminer les travaux de peintures extérieures du centre du village, pour le montant de 9 795,51€ HT.

INFORMATIONS

- ❖ **TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA RUE DU CALVAIRE REPORTES**
- ❖ **COURRIER MR BAUDRY**
- ❖ **FOIRE AUX BESTIAUX**
- ❖ **DEPENSES DE VOIRIE 2025-2026**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h50.

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau